

Interdiction des matériaux à risque spécifié

En juillet 1997, l'UE a proposé d'interdire l'utilisation de matériaux à risque spécifié dans le cadre des mesures liées à l'encéphalopathie bovine spongiforme (ESB). À l'origine, l'interdiction devait couvrir les produits d'origine animale utilisés dans les aliments, le fourrage et les engrais ainsi que dans les produits cosmétiques, pharmaceutiques et industriels, et aurait dû être appliquée à la fabrication du suif et des produits qui en sont dérivés.

En novembre 1998, la Commission a diffusé une ébauche de sa nouvelle proposition concernant les matériaux à risque spécifié, qui catégorise les pays en fonction du risque d'ESB. Le Canada a présenté des renseignements à l'UE à l'appui de notre affirmation selon laquelle le Canada n'est pas touché par l'ESB.

En décembre 1998, le Conseil des ministres de l'Agriculture de l'UE a reporté pour une troisième fois consécutive l'interdiction d'origine des matériaux à risque spécifié, cette fois jusqu'au 1^{er} janvier 2000. Le Canada continuera de suivre la situation afin de veiller à ce que l'accès au marché pour le suif et pour les produits qui en sont dérivés ne soit pas touché.

AUTRES DOSSIERS

Marchés publics

Ce n'est que récemment que l'UE a obtenu l'accord des États membres pour la mise en œuvre des modifications législatives requises pour que l'Accord de l'OMC sur les marchés publics entre en vigueur. Le plein respect des procédures d'achat n'a pas été démontré. L'accès aux marchés de l'UE dans un certain nombre de secteurs intéressant les fournisseurs canadiens (dont le matériel et les services de télécommunications, le matériel de transport et les services publics d'électricité) reste bloqué. Au nombre des obstacles qui restreignent l'accès à ces marchés, citons ceux qui ont trait aux normes, à la certification, à la qualification professionnelle et aux exigences de « contenu national ». Le Canada poursuit ses entretiens avec l'UE sur ces dossiers dans le cadre du Groupe de travail sur les marchés publics de l'OMC, en vue de faciliter les échanges de produits et de services, et de réduire ou d'éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires.

Télécommunications

L'Accord de l'OMC sur les télécommunications de base est entré en vigueur le 5 février 1998. À cette date, la libéralisation interne par l'UE des services de télécommunications s'appliquera à tous les membres de l'OMC. Le Canada continuera de vérifier l'exécution par les États membres de leurs obligations en vertu de l'AGCS, en particulier en ce qui concerne l'interconnexion et la fin des monopoles de télécommunication.



Aperçu

Dans un discours prononcé à Londres en octobre 1997, le premier ministre a déclaré que le Canada « serait favorable à la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Association européenne de libre-échange ». En 1998, le commerce bilatéral de produits entre le Canada et les pays de l'AELE — la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein — était estimé à environ 5,46 milliards de dollars. Les investissements bilatéraux ont atteint à 6 milliards de dollars en 1997.

À titre d'étapes préalables à la réalisation de cet objectif, le Canada a signé des ententes de coopération commerciale et économique avec la Suisse, la Norvège et l'Islande. Le quatrième pays membre de l'AELE, le Liechtenstein, a une union douanière avec la Suisse et il est donc couvert par l'entente Canada-Suisse. Ces ententes fournissent un cadre de discussion de questions bilatérales et multilatérales d'intérêt commun. En utilisant les ententes de coopération commerciale et économique comme base de discussion, un certain nombre de rencontres bilatérales de fonctionnaires ont eu lieu pendant le printemps de 1998. Ces réunions ont incité le gouvernement à entreprendre un programme étendu de consultations pour obtenir les points de vue de gens d'affaires, d'associations, d'universitaires, de particuliers intéressés, de représentants de la société civile et de leurs homologues provinciaux sur la viabilité d'un accord de libre-échange Canada-AELE. Un site Web du MAECI a également été créé et des informations ont régulièrement été présentées au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, à des représentants provinciaux du secteur du commerce et aux GCSCE. D'autre part, des séances d'information et des discussions ont eu lieu à Toronto, St. John's, Montréal, Vancouver et Calgary.